

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

QUE le conseil municipal de ladite municipalité, à une assemblée ordinaire tenue le 5 octobre 2021, a adopté les règlements suivants :

- Règlement n° 427-21 portant sur l'utilisation des infrastructures communautaires ;
- Règlement n° 428-21 concernant la gestion des matières résiduelles ;
- Règlement n° 429-21 concernant la protection du lac Selby ;
- Règlement n° 430-21 décrétant une dépense de 320 025 \$ et un emprunt de 320 025 \$ pour consolider le déficit accumulé au 31 décembre 2020.

AVIS PUBLIC est également donné que lesdits règlements sont actuellement déposés à mon bureau à l'hôtel de ville. Tous les intéressés peuvent obtenir une copie en adressant une demande par courriel au info@ville.dunham.qc.ca ou par téléphone au 450 295-2418.

Lesdits règlements entreront en vigueur conformément à la Loi.

FAIT À DUNHAM, CE 13^E JOUR D'OCTOBRE DEUX MILLE VINGT ET UN.



Maxime Boissonneault, Adm.A, CRHA, OMA, DMA
Greffier